

Section IX

**BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS; LIÈGE ET OUVRAGES  
EN LIÈGE; OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE**

## Chapitre 44

## BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS

## Notes.

1. Le présent Chapitre ne comprend pas :
  - a) les bois en copeaux, en éclats, concassés, moulus ou pulvérisés, des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires (n° 12.11);
  - b) les bambous et autres matières de nature ligneuse des espèces utilisées principalement en vannerie ou en sparterie, bruts, même fendus, sciés longitudinalement ou coupés de longueur (n° 14.01);
  - c) les bois en copeaux, en éclats, moulus ou pulvérisés des espèces utilisées principalement pour la teinture ou le tannage (n° 14.04);
  - d) les charbons activés (n° 38.02);
  - e) les articles du n° 42.02;
  - f) les ouvrages du Chapitre 46;
  - g) les chaussures et leurs parties, du Chapitre 64;
  - h) les articles du Chapitre 66 (les parapluies, les cannes et leurs parties, par exemple);
  - ij) les ouvrages du n° 68.08;
  - k) la bijouterie de fantaisie du n° 71.17;
  - l) les articles de la Section XVI ou de la Section XVII (pièces mécaniques, boîtiers, enveloppes, cabinets pour machines et appareils et pièces de charonnage, par exemple);
  - m) les articles de la Section XVIII (les cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et les instruments de musique et leurs parties, par exemple);
  - n) les parties d'armes (n° 93.05);
  - o) les articles du Chapitre 94 (meubles, appareils d'éclairage, constructions préfabriquées, par exemple);
  - p) les articles du Chapitre 95 (jouets, jeux, engins sportifs, par exemple);
  - q) les articles du Chapitre 96 (pipes, parties de pipes, boutons et crayons, par exemple) à l'exclusion des manches et montures, en bois, pour articles du n° 96.03;
  - r) les articles du Chapitre 97 (objets d'art, par exemple).
2. Au sens du présent Chapitre, on entend par *bois dits « densifiés »* le bois massif ou constitué par des placages, ayant subi un traitement chimique ou physique (pour le bois constitué par des placages, ce traitement doit être plus poussé qu'il n'est nécessaire pour assurer la cohésion) de nature à provoquer une augmentation sensible de la densité ou de la dureté, ainsi qu'une plus grande résistance aux effets mécaniques, chimiques ou électriques.
3. Pour l'application des n°<sup>os</sup> 44.14 à 44.21, les articles en panneaux de particules ou panneaux similaires, en panneaux de fibres, en bois stratifiés ou en bois dits « densifiés » sont assimilés aux articles correspondants en bois.
4. Les produits des n°<sup>os</sup> 44.10, 44.11 ou 44.12 peuvent être travaillés de manière à obtenir les profils admis pour les bois du n° 44.09, cintrés, ondulés, perforés, découpés ou obtenus sous des formes autres que carrée ou rectangulaire ou soumis à toute autre ouvraison, pour autant que celle-ci ne leur confère pas le caractère d'articles d'autres positions.
5. Le n° 44.17 ne couvre pas les outils dont la lame, le tranchant, la surface travaillante ou toute autre partie travaillante est constitué par l'une quelconque des matières mentionnées dans la Note 1 du Chapitre 82.
6. Sous réserve de la Note 1 ci-dessus et sauf dispositions contraires, le terme *bois*, dans un libellé de position du présent Chapitre, s'applique également au bambou et aux autres matières de nature ligneuse.

**Note de sous-positions.**

1. Au sens des n<sup>os</sup> 4403.41 à 4403.49, 4407.24 à 4407.29, 4408.31 à 4408.39 et 4412.13 à 4412.99, on entend par *bois tropicaux* les types de bois suivants :

Abura, Acajou d'Afrique, Afrormosia, Ako, Alan, Andiroba, Aningré, Avodiré, Azobé, Balau, Balsa, Bossé clair, Bossé foncé, Cativo, Cedro, Dabema, Dark Red Meranti, Dibétou, Doussié, Framiré, Freijo, Fromager, Fuma, Geronggang, Ilomba, Imbuia, Ipé, Iroko, Jaboty, Jelutong, Jequitiba, Jongkong, Kapur, Kempas, Keruing, Kosipo, Kotibé, Koto, Light Red Meranti, Limba, Louro, Maçaranduba, Mahogany, Makoré, Mandioqueira, Mansonia, Mengkulang, Meranti Bakau, Merawan, Merbau, Merpauh, Mersawa, Moabi, Niangon, Nyatoh, Obeche, Okoumé, Onzabili, Orey, Ovengkol, Ozigo, Padauk, Paldao, Palissandre de Guatemala, Palissandre de Para, Palissandre de Rio, Palissandre de Rose, Pau Amarelo, Pau Marfim, Pulai, Punah, Quaruba, Ramin, Sapelli, Saqui-Saqui, Sepetir, Sipo, Sucupira, Suren, Teak, Tauari, Tiama, Tola, Virola, White Lauan, White Meranti, White Seraya, Yellow Meranti.

**Note statistique.** (N.B. Cette note ne fait pas partie de la législation du Tarif des douanes.)

1. Au sens des n<sup>os</sup> de classement 4401.21.00.00 et 4401.22.00.00, l'unité de mesure (tonne) se rapporte au poids du bois en plaquettes ou en particules, séché au fourneau.

Si le poids « séché au fourneau » n'est pas indiqué, convertir en tonnes métriques le nombre d'« unités » montré à l'aide des facteurs suivants :

- (a) Unités de bois résineux de la côte ouest : multiplier par 0,861
  - (b) Unités de bois résineux d'autres régions : multiplier par 0,726
  - (c) Unités de bois feuillu : multiplier par 1,04
- OU
- (d) Unités dont le poids anhydre est indiqué : multiplier par 1,09
  - (e) Unités dont le poids humide est indiqué : multiplier par 0,45

L'« unité » est le terme quantitatif couramment utilisé dans l'industrie et comprend 200 pieds cubes de bois en plaquettes ou en particules noncompactées, humide ou sec.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
44.01		<b>Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes similaires.</b>			
4401.10.00	00	<b>-Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires</b>	-	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		<b>-Bois en plaquettes ou en particules :</b>			
4401.21.00	00	<b>-De conifères</b>	TNE	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4401.22.00	00	<b>--Autres que de conifères</b>	TNE	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4401.30.00		<b>-Sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes similaires</b>		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Sciures, non agglomérées.....</i>	KGM		
	20	---- <i>-Bûches en sciures agglomérées.....</i>	KGM		
	30	---- <i>-Copeaux.....</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
4402.00		<b>Charbon de bois (y compris le charbon de coques ou de noix), même aggloméré.</b>			
4402.00.10		<b>--Charbon de coquilles de noix de coco devant servir à la fabrication de charbon activé; Charbon de bois (autre que le charbon de coques ou de noix), contenant 10 % ou moins en poids de liant</b>		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Charbon de coquilles de noix de coco devant servir à la fabrication de charbon activé.....</i>	TNE		
		<b>----Charbon de bois (autre que le charbon de coques ou de noix), contenant 10 % ou moins en poids de liant :</b>			
	21	---- <i>-En briquettes.....</i>	TNE		
	29	---- <i>-Autres.....</i>	TNE		
4402.00.90		<b>---Autres</b>		6,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Briquettes de charbon de bois.....</i>	TNE		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	TNE		
44.03		<b>Bois bruts, même écorcés, désaubiés ou équarris.</b>			
4403.10.00		<b>-Traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation</b>		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		---- -Poteaux pour lignes téléphoniques, télégraphiques ou de lignes électriques :			
	11	---- -D'une longueur n'excédant pas 11 mètres .....	MTR		
	12	---- -D'une longueur excédant 11 mètres.....	MTR		
	20	---- -Pieux et poteaux de clôture (non appointés ni fendus) .....	-		
	90	---- -Autres.....	MTQ		
<b>4403.20.00</b>		<b>-Autres, de conifères</b>		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Poteaux pour lignes téléphoniques, télégraphiques ou de lignes électriques :			
	11	---- -D'une longueur n'excédant pas 11 mètres .....	MTR		
	12	---- -D'une longueur excédant 11 mètres.....	MTR		
	20	---- -Pieux et poteaux de clôture (non appointés ni fendus) .....	NMB		
		---- -Bois de trituration (bois à pâtes) :			
	31	---- -Épinette, sapin ou baumier .....	MTQ		
	39	---- -Autres.....	MTQ		
		---- -Autres, épinette :			
	41	---- -Blanche ou noire .....	MTQ		
	49	---- -Autres.....	MTQ		
		---- -Autres, pin :			
	51	---- -Ponderosa.....	MTQ		
	52	---- -Jaune .....	MTQ		
	53	---- -Blanc .....	MTQ		
	59	---- -Autres.....	MTQ		
		---- -Autres, pruche et sapin véritable :			
	61	---- -Pruche de l'ouest.....	MTQ		
	62	---- -Autres, pruche.....	MTQ		
	63	---- -Sapin véritable (y compris baumier).....	MTQ		
		---- -Autres, cèdre :			
	71	---- -Thuya géant .....	MTQ		
	72	---- -Jaune (chypre) .....	MTQ		
	79	---- -Autres.....	MTQ		
	80	---- -Sapin de Douglas .....	MTQ		
	90	---- -Autres.....	MTQ		
		<b>-Autres, de bois tropicaux visés à la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre :</b>			
<b>4403.41.00</b>	00	<b>--Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau</b>	MTQ	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>4403.49.00</b>	00	<b>--Autres</b>	MTQ	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		<b>-Autres :</b>			
<b>4403.91.00</b>		<b>--De chêne (Quercus spp.)</b>		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Chêne rouge.....	MTQ		
	90	---- -Autres.....	MTQ		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4403.92.00	00	-De hêtre ( <i>Fagus spp.</i> )	MTQ	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4403.99.00		-Autres		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Bois de trituration (bois à pâtes) :			
	11	---- -Peuplier ou tremble .....	MTQ		
	19	---- -Autres .....	MTQ		
	20	---- -Échalas, pieux ou poteaux .....	MTQ		
	30	---- -Autres, peuplier ou tremble .....	MTQ		
		---- -Autres, bouleau :			
	41	---- -Jaune .....	MTQ		
	49	---- -Autres .....	MTQ		
	50	---- -Autres, érable .....	MTQ		
		---- -Autres :			
	91	---- -Cerisier .....	MTQ		
	92	---- -Frêne .....	MTQ		
	93	---- -Noyer .....	MTQ		
	94	---- -Orme .....	MTQ		
	95	---- -Paulownia .....	MTQ		
	96	---- -Tulipier (peuplier jaune) .....	MTQ		
	99	---- -Autres .....	MTQ		
44.04		<b>Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; bois en éclisses, lames, rubans et similaires.</b>			
4404.10.00	00	-De conifères	-	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4404.20.00	00	-Autres que de conifères	-	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4405.00.00		<b>Laine (paille) de bois; farine de bois.</b>		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Laine (paille) de bois .....	KGM		
	20	---- -Farine de bois .....	KGM		
44.06		<b>Traverses en bois pour voies ferrées ou similaires.</b>			
4406.10.00		-Non imprégnées		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -À voie normale .....	NMB		
	90	---- -Autres .....	NMB		
4406.90.00		-Autres		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	10	---- -À voie normale .....	NMB		
	20	---- -D'aiguillage.....	NMB		
	90	---- -Autres.....	NMB		
<b>44.07</b>		<b>Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm.</b>			
<b>4407.10.00</b>		<b>-De conifères</b>		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Collés par assemblage en bout, traités ou combinaisons d'espèces :			
	11	---- -Collés par assemblage en bout.....	MTQ		
	12	---- -Autres, traités avec de la peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation.....	MTQ		
	13	---- -Autres, épinette, pin, sapin (E-P-S).....	MTQ		
	14	---- -Autres, pruche de l'ouest et sapin gracieux (hem-fir).....	MTQ		
		---- -Autres, mélèze (y compris tamarac), épinette, séquoia, pruche ou sapin véritable (y compris baumier), rabotés :			
	21	---- -Mélèze (y compris tamarac).....	MTQ		
	22	---- -Épinette, sitka.....	MTQ		
	23	---- -Épinette, sauf sitka.....	MTQ		
	24	---- -Séquoia.....	MTQ		
	25	---- -Pruche.....	MTQ		
	26	---- -Sapin véritable (y compris baumier).....	MTQ		
		---- -Autres, mélèze (y compris tamarac), épinette, séquoia, pruche ou sapin véritable (y compris baumier), bruts :			
	31	---- -Mélèze (y compris tamarac).....	MTQ		
	32	---- -Épinette, sitka.....	MTQ		
	33	---- -Épinette, sauf sitka.....	MTQ		
	34	---- -Séquoia.....	MTQ		
	35	---- -Pruche.....	MTQ		
	36	---- -Sapin véritable (y compris baumier).....	MTQ		
		---- -Autres, pin, rabotés :			
	41	---- -Ponderosa.....	MTQ		
	42	---- -Rouge.....	MTQ		
	43	---- -Argenté.....	MTQ		
	44	---- -De Murray.....	MTQ		
	45	---- -Jaune.....	MTQ		
	46	---- -À balais, à feuilles longues, à trochets, à feuilles courtes, d'Elliott et de Virginie.....	MTQ		
	49	---- -Autres.....	MTQ		
		---- -Autres, pin, bruts :			
	51	---- -Ponderosa.....	MTQ		
	52	---- -Rouge.....	MTQ		
	53	---- -Argenté.....	MTQ		
	54	---- -De Murray.....	MTQ		
	55	---- -Jaune.....	MTQ		
	56	---- -À balais, à feuilles longues, à trochets, à feuilles courtes, d'Elliott et de Virginie.....	MTQ		
	59	---- -Autres.....	MTQ		
		---- -Autres, cèdres, rabotés :			
	61	---- -Thuya géant.....	MTQ		
	62	---- -Jaune.....	MTQ		
	69	---- -Autres.....	MTQ		
		---- -Autres, cèdre, bruts :			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
71	----	-Thuya géant .....	MTQ		
72	----	-Jaune .....	MTQ		
79	----	-Autres.....	MTQ		
	----	-Autres, sapin de Douglas :			
81	----	-Bruts, ayant une dimension inférieure à 5,1 cm .....	MTQ		
82	----	-Bruts, ayant une dimension égale ou supérieure à 5,1 cm mais inférieure à 12,7 cm.....	MTQ		
83	----	-Bruts, ayant une dimension égale ou supérieure à 12,7 cm .....	MTQ		
89	----	-Autres.....	MTQ		
	----	-Autres :			
91	----	-Rabotés.....	MTQ		
92	----	-Bruts.....	MTQ		
<b>-De bois tropicaux visés à la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre :</b>					
<b>4407.24.00</b>		<b>--Virola, Mahogany (<i>Swietenia spp.</i>), Imbuia et Balsa</b>		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Virola (Baboen)</i> .....	MTQ		
	20	---- <i>-Acajou d'Amérique</i> .....	MTQ		
	30	---- <i>-Balsa</i> .....	MTQ		
	40	---- <i>-Imbuia</i> .....	MTQ		
<b>4407.25.00 00</b>		<b>-Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau</b>	MTQ	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>4407.26.00 00</b>		<b>-White Lauan, White Meranti, White Seraya, Yellow Meranti et Alan</b>	MTQ	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>4407.29.00</b>		<b>--Autres</b>		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Teak</i> .....	MTQ		
	90	---- <i>-Autres</i> .....	MTQ		
		<b>-Autres :</b>			
<b>4407.91.00</b>		<b>--De chêne (<i>Quercus spp.</i>)</b>		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- <i>-Chêne rouge :</i>			
	11	---- <i>-Bruts</i> .....	MTQ		
	19	---- <i>-Autres</i> .....	MTQ		
		---- <i>-Autres :</i>			
	91	---- <i>-Bruts</i> .....	MTQ		
	99	---- <i>-Autres</i> .....	MTQ		
<b>4407.92.00</b>		<b>--De hêtre (<i>Fagus spp.</i>)</b>		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Bruts</i> .....	MTQ		
	90	---- <i>-Autres</i> .....	MTQ		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4407.99.00	--Autres			En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		----Frêne, peuplier, tremble, noyer ou tilleul :			
11	----	-Frêne.....	MTQ		
12	----	-Peuplier ou tremble.....	MTQ		
13	----	-Noyer.....	MTQ		
14	----	-Tilleul.....	MTQ		
		----Bouleau, orme ou cerisier :			
21	----	-Bouleau.....	MTQ		
22	----	-Orme.....	MTQ		
23	----	-Cerisier.....	MTQ		
		----Noyer blanc d'Amérique, pacanier, aulne d'Orégon ou peuplier jaune :			
31	----	-Noyer blanc d'Amérique ou pacanier.....	MTQ		
32	----	-Aulne d'Orégon.....	MTQ		
33	----	-Peuplier jaune (tulipier).....	MTQ		
		----Érable :			
41	----	-Érable dur.....	MTQ		
42	----	-Autres, érable.....	MTQ		
90	----	-Autres.....	MTQ		
<b>44.08</b>		<b>Feuilles pour placage (y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaquéés ou pour autres bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur n'excédant pas 6 mm.</b>			
<b>4408.10</b>	<b>-De conifères</b>				
4408.10.10	--Feuilles pour placage obtenues par tranchage de bois stratifié			6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
		10 ----Sapin de Douglas.....	MTK		
		20 ----Cèdre.....	MTK		
		90 ----Autres.....	MTK		
4408.10.90	---Autres			En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 ----Sapin de Douglas.....	MTK		
		20 ----Cèdre.....	MTK		
		90 ----Autres.....	MTK		
		<b>-De bois tropicaux visés à la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre :</b>			
<b>4408.31</b>	<b>--Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau</b>				
4408.31.10 00	---Feuilles pour placage obtenues par tranchage de bois stratifié		MTK	6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4408.31.90	00	-- -Autres	MTK	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>4408.39</b>		<b>-- -Autres</b>			
4408.39.10		-- -Feuilles pour placage obtenues par tranchage de bois stratifié		6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
	10	---- -Acajou d'Afrique .....	MTK		
	20	---- -Acajou d'Amérique .....	MTK		
	90	---- -Autres .....	MTK		
4408.39.90		-- -Autres		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Acajou d'Afrique .....	MTK		
	20	---- -Acajou d'Amérique .....	MTK		
	90	---- -Autres .....	MTK		
<b>4408.90</b>		<b>-Autres</b>			
4408.90.10		-- -Feuilles pour placage obtenues par tranchage de bois stratifié		6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
		---- -Cerisier, chêne, noyer, bouleau, érable or orme, non renforcés :			
	11	---- -Cerisier .....	MTK		
	12	---- -Chêne rouge .....	MTK		
	13	---- -Autre chêne .....	MTK		
	14	---- -Noyer .....	MTK		
	15	---- -Bouleau .....	MTK		
	16	---- -Érable .....	MTK		
	17	---- -Orme .....	MTK		
		---- -Autres, non renforcés :			
	21	---- -Frêne .....	MTK		
	29	---- -Autres .....	MTK		
	30	---- -Renforcés .....	MTK		
4408.90.90		-- -Autres		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Cerisier, chêne, noyer, bouleau, érable ou orme, non renforcés :			
	11	---- -Cerisier .....	MTK		
	12	---- -Chêne rouge .....	MTK		
	13	---- -Autre chêne .....	MTK		
	14	---- -Noyer .....	MTK		
	15	---- -Bouleau .....	MTK		
	16	---- -Érable .....	MTK		
	17	---- -Orme .....	MTK		
		---- -Autres, non renforcés :			
	21	---- -Frêne .....	MTK		
	29	---- -Autres .....	MTK		
	30	---- -Renforcés .....	MTK		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
44.09		Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout.			
4409.10.00		-De conifères		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Pour chevilles .....	-		
	20	---- -Lames de planchers .....	MTK		
		---- -Moulures :			
	31	---- -Pour construction .....	MTR		
	39	---- -Autres .....	MTR		
	40	---- -Revêtement .....	MTK		
	90	---- -Autres .....	MTQ		
4409.20		-Autres que de conifères			
4409.20.10 00		-- -Parquets en chêne ( <i>Quercus spp.</i> )	MTK	3,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4409.20.90		-- -Autres		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Pour chevilles .....	MTR		
		---- -Moulures :			
	21	---- -Pour construction .....	MTR		
	29	---- -Autres .....	MTR		
	30	---- -Revêtement .....	MTK		
		---- -Parquets (sauf en chêne) :			
	41	---- -Érable .....	MTK		
	49	---- -Autres .....	MTK		
	90	---- -Autres .....	MTQ		
44.10		Panneaux de particules et panneaux similaires (panneaux dits « oriented strand board » et panneaux dits « waferboard », par exemple), en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques.			
		-Panneaux dits « oriented strand board » et panneaux dits « waferboard », en bois :			
4410.21.00 00		-- -Bruts ou simplement poncés	MTQ	2,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4410.29.00 00		-- -Autres	MTQ	2,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Autres, en bois :			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4410.31.00	00	-Bruts ou simplement poncés	MTQ	2,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4410.32.00	00	-Recouverts en surface de papier imprégné de mélamine	MTQ	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4410.33.00		-Recouverts en surface de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matière plastique		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -De polymères de vinyle .....	MTQ		
	90	---- -Autres .....	MTQ		
4410.39		-Autres			
4410.39.10	00	--Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouvrés ou autrement recouverts en surface	MTQ	2,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4410.39.90	00	--Autres	MTQ	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4410.90.00		-Autres		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouvrés ou autrement recouverts en surface.....	MTQ		
	90	---- -Autres .....	MTQ		
44.11		<b>Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques.</b>			
		<b>-Panneaux de fibres d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm<sup>3</sup> :</b>			
4411.11.00		-Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Parements de portes .....	KGM		
	90	---- -Autres .....	KGM		
4411.19		-Autres			
4411.19.10		--Imprégnés de résine, renfermant au moins 17 % en poids de résine de phénol-formaldéhyde, devant servir à la fabrication de contre-plaqués recouverts ou de panneaux de particules recouverts		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Parements de portes .....	KGM		
	90	---- -Autres .....	KGM		
4411.19.90		--Autres		6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Parements de portes .....	KGM		
	20	---- -Parquets stratifiés.....	MTK		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	90	-----Autres.....	KGM		
		<b>-Panneaux de fibres d'une masse volumique excédant 0,5 g/cm<sup>3</sup> mais n'excédant pas 0,8 g/cm<sup>3</sup> :</b>			
<b>4411.21.00</b>		<b>--Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface</b>		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Parements de portes.....	KGM		
	90	-----Autres.....	KGM		
<b>4411.29.00</b>		<b>--Autres</b>		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Parements de portes.....	KGM		
	90	-----Autres.....	KGM		
		<b>-Panneaux de fibres d'une masse volumique excédant 0,35 g/cm<sup>3</sup> mais n'excédant pas 0,5 g/cm<sup>3</sup> :</b>			
<b>4411.31.00</b>	00	<b>--Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface</b>	KGM	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>4411.39.00</b>	00	<b>--Autres</b>	KGM	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		<b>-Autres :</b>			
<b>4411.91.00</b>	00	<b>--Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface</b>	KGM	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>4411.99.00</b>	00	<b>--Autres</b>	KGM	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>44.12</b>		<b>Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires.</b>			
		<b>-Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm :</b>			
<b>4412.13</b>		<b>--Ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux visés à la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre</b>			
<b>4412.13.10</b>	00	<b>--Panneaux de contre-plaqué d'acajou de lauan non finis, qualité d'intérieur, d'une épaisseur d'au plus 6,35 mm et d'une largeur d'au moins 1,1 m, dont l'arête a été dégraissée ou non mais dont l'ouvraison n'est pas supérieure au ponçage, devant servir à la fabrication de panneaux muraux intérieurs grainés ou à motifs imprimés ou incrustés</b>	MTQ	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>4412.13.90</b>		<b>--Autres</b>		5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		-----Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouverts ou autrement recouverts en surface :			
		11 -----Parements de portes en acajou .....	MTQ		
		12 -----Autres, en acajou des Philippines .....	MTQ		
		13 -----Autres, en acajou .....	MTQ		
		19 -----Autres .....	MTQ		
		80 -----Autres parements de portes en acajou .....	MTQ		
		90 -----Autres .....	MTQ		
<b>4412.14</b>		<b>--Autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères</b>			
4412.14.10		---Contreplaqué en bois dur de feuilles à 5 plis ou 7 plis devant servir de support dans la fabrication de panneaux de plancher en bois dur		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 -----Bouleau .....	MTQ		
		20 -----Érable .....	MTQ		
		90 -----Autres .....	MTQ		
4412.14.90		---Autres		5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
		-----Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouverts ou autrement recouverts en surface :			
		11 -----Bouleau .....	MTQ		
		12 -----Noyer .....	MTQ		
		13 -----Érable .....	MTQ		
		19 -----Autres .....	MTQ		
		90 -----Autres .....	MTQ		
<b>4412.19</b>		<b>--Autres</b>			
4412.19.10 00		---À revêtement de métal sur au moins une surface	MTQ	6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
4412.19.90		---Autres		9,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
		-----Non recouverts en surface, ou recouverts en surface d'une matière claire ou transparente qui ne masque pas le fil, la texture ou les marques naturelles du pli extérieur :			
		11 -----À pli extérieur de pin à balais, de pin à feuilles longues, de pin à feuilles courtes, de pin cembro, de pin d'Elliott, de pin à trochets ou de pin de Virginie .....	MTQ		
		12 -----À pli extérieur de pin de Parana .....	MTQ		
		13 -----À pli extérieur de pin d'Écosse .....	MTQ		
		14 -----À pli extérieur d'autres sortes de pins .....	MTQ		
		15 -----À pli extérieur de sapin de Douglas d'une épaisseur totale n'excédant pas 9,5 mm .....	MTQ		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
16	-----	-À pli extérieur de sapin de Douglas d'une épaisseur totale excédant 9,5 mm mais n'excédant pas 15,875 mm.....	MTQ		
17	-----	-À pli extérieur de sapin de Douglas d'une épaisseur totale excédant 15,875 mm .....	MTQ		
19	-----	-À pli extérieur de bois d'autres conifères .....	MTQ		
	-----	-Autres :			
91	-----	-À pli extérieur de pin à balais, de pin à feuilles longues, de pin à feuilles courtes, de pin cembro, de pin d'Elliott, de pin à trochets ou de pin de Virginie.....	MTQ		
92	-----	-À pli extérieur d'autres sortes de pins .....	MTQ		
93	-----	-À pli extérieur de sapin de Douglas d'une épaisseur totale n'excédant pas 9,5 mm.....	MTQ		
94	-----	-À pli extérieur de sapin de Douglas d'une épaisseur totale excédant 9,5 mm mais n'excédant pas 15,875 mm.....	MTQ		
95	-----	-À pli extérieur de sapin de Douglas d'une épaisseur totale excédant 15,875 mm .....	MTQ		
99	-----	-À pli extérieur de bois d'autres conifères .....	MTQ		
		<b>-Autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères :</b>			
<b>4412.22</b>		<b>--Ayant au moins un pli en bois tropicaux visés à la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre</b>			
4412.22.10	00	-- Planches à noyau de contreplaqué ou panneaux de particules à tronçon de bois, plaqués acajou, devant servir à la fabrication de montants de porte	MTQ	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4412.22.90	--	-Autres		6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
10	----	-Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouvrés ou autrement recouverts en surface.....	MTQ		
90	----	-Autres.....	MTQ		
<b>4412.23.00</b>		<b>--Autres, contenant au moins un panneau de particules</b>		6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
10	----	-Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouvrés ou autrement recouverts en surface.....	MTQ		
90	----	-Autres.....	MTQ		
<b>4412.29.00</b>		<b>--Autres</b>		6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
10	----	-Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouvrés ou autrement recouverts en surface.....	MTQ		
90	----	-Autres.....	MTQ		
		<b>-Autres :</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4412.92.00		<b>--Ayant au moins un pli en bois tropicaux visés à la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre</b>		6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
	10	---- <i>-Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouverts ou autrement recouverts en surface.....</i>	MTQ		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	MTQ		
4412.93.00		<b>--Autres contenant au moins un panneau de particules</b>		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouverts ou autrement recouverts en surface.....</i>	MTQ		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	MTQ		
4412.99.00		<b>--Autres</b>		6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
	10	---- <i>-Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouverts ou autrement recouverts en surface.....</i>	MTQ		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	MTQ		
4413.00.00	00	<b>Bois dits « densifiés », en blocs, planches, lames ou profilés.</b>	KGM	3,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4414.00.00		<b>Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires.</b>		6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
	10	---- <i>-Pour photographies.....</i>	NMB		
	20	---- <i>-Pour miroirs.....</i>	NMB		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	NMB		
44.15		<b>Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, en bois; tambours (tourets) pour câbles, en bois; palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois; rehausses de palettes en bois.</b>			
4415.10		<b>-Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires; tambours (tourets) pour câbles</b>			
4415.10.10	00	-- <i>-Conteneurs réutilisables, spécialement conçus pour le transport des éléments de véhicules automobiles qui sont en franchise des droits de douane, présentés avec les marchandises qu'ils contiennent</i>	NMB	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4415.10.80		-- <i>-Autres caisses, caissettes et cageots</i>		9,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
	10	---- <i>-Caisses et caissettes.....</i>	NMB		
	20	---- <i>-Cageots.....</i>	NMB		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4415.10.90	- - -	-Autres		6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
	10 - - - -	-Tambours (tourets) pour câbles.....	NMB		
	20 - - - -	-Coffres et trémies .....	NMB		
	90 - - - -	-Autres .....	NMB		
<b>4415.20</b>		<b>-Palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement; rehausses de palettes</b>			
4415.20.10 00	- - -	-Conteneurs réutilisables, spécialement conçus pour le transport des éléments de véhicules automobiles qui sont en franchise des droits de douane, présentés avec les marchandises qu'ils contiennent	NMB	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4415.20.90 00	- - -	-Autres	NMB	6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
<b>4416.00</b>		<b>Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains.</b>			
4416.00.10 00	- - -	-Merrains, cercles et fonçures de barils et barillets	-	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4416.00.90	- - -	-Autres		3 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10 - - - -	-Merrains pour tuyaux, silos ou réservoirs.....	-		
		- - - - -Autres :			
	91 - - - -	-Barils et barillets, étanches .....	NMB		
	99 - - - -	-Autres.....	NMB		
<b>4417.00</b>		<b>Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois.</b>			
4417.00.10 00	- - -	-Manches de haches, bûches, pelles à main, houes à main, râpeaux à main et fourches à main, simplement tournés; Manches de faux	-	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4417.00.90	- - -	-Autres		6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10 - - - -	-Dos et blocs, pour brosses ou balais .....	-		
	20 - - - -	-Manches pour brosses, balais ou vadrouilles .....	-		
	30 - - - -	-Formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures.....	-		
	40 - - - -	-Maillets et mailloches .....	-		
	80 - - - -	-Autres, manches d'outils .....	-		
	90 - - - -	-Autres.....	-		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
44.18		Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux pour parquets et les bardeaux (« shingles » et « shakes »), en bois.			
4418.10		-Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles			
4418.10.10	00	--Encadrements de fenêtres	NMB	6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4418.10.90	00	---Autres	NMB	8 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4418.20.00		-Portes et leurs cadres, chambranles et seuils		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Portes :			
		11 ---- -Montées .....	NMB		
		12 ---- -Unies .....	NMB		
		13 ---- -À persiennes .....	NMB		
		14 ---- -De garage .....	NMB		
		19 ---- -Autres.....	NMB		
		20 ---- -Seuils.....	NMB		
		30 ---- -Cadres et chambranles de portes .....	NMB		
4418.30.00	00	-Panneaux pour parquets	MTK	3 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4418.40.00	00	-Coffrages pour le bétonnage	-	6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4418.50.00		-Bardeaux (« shingles » et « shakes »)		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Bardeaux :			
		11 ---- -De thuya géant.....	-		
		19 ---- -Autres.....	-		
		20 ---- -Bardeaux.....	-		
4418.90.00		-Autres		3 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 ---- -Panneaux cellulaires en bois.....	-		
		---- -Autres :			
		91 ---- -Poutres et cintres, stratifiés.....	-		
		92 ---- -Panneaux et cloisons préfabriqués pour bâtiments .....	-		
		93 ---- -Autres éléments de charpente usinés.....	-		
		99 ---- -Autres.....	-		
4419.00.00		Articles en bois pour la table ou la cuisine.		6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
10	----	-Rouleaux à pâtisserie.....	-		
20	----	-Plateaux à fromage.....	-		
30	----	-Étagères à épices.....	-		
90	----	-Autres.....	-		
<b>44.20</b>		<b>Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie, et ouvrages similaires, en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois ne relevant pas du Chapitre 94.</b>			
<b>4420.10.00</b>	00	<b>-Statuettes et autres objets d'ornement, en bois</b>	-	6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
<b>4420.90.00</b>		<b>-Autres</b>		7 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
10	----	-Porte-manteaux ou porte-chapeaux.....	-		
20	----	-Coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages similaires.....	NMB		
30	----	-Serre-livres.....	-		
90	----	-Autres.....	-		
<b>44.21</b>		<b>Autres ouvrages en bois.</b>			
<b>4421.10.00</b>	00	<b>-Cintres pour vêtements</b>	-	6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
<b>4421.90</b>		<b>-Autres</b>			
4421.90.10	--	-Traverses, forées; Modèles de filières, devant être utilisés comme succédanés de bleus dans la fabrication, l'assemblage, le montage, l'installation, la conduite ou l'entretien de machines, d'appareils de contrôle, de moteurs, de dispositifs, d'instruments, de matériel d'usines et de leurs parties; Jantes de roues en chicorée ou en chêne; Moules pour meules de foin; Moulures (autres que les marchandises de la position 44.09), profilées, et non plus travaillées que traitées par des matières ignifuges, des mastics, des bouche-pores, de la cire, de l'huile, de la teinture, du vernis, de la peinture ou de l'émail; Bois de selles et étriers; Rais et formes de cordonniers simplement tournés; Treillages pour clôtures		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Traverses forées.....	-		
20	----	-Modèles de filières, devant être utilisés comme succédanés de bleus dans la fabrication, l'assemblage, le montage, l'installation, la conduite ou l'entretien de machines, d'appareils de contrôle, de moteurs, de dispositifs, d'instruments, de matériel d'usines et de leurs parties.....	-		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
30	----	-Mouleurs (autres que les marchandises de la position n° 44.09), profilées, et non plus travaillées que traitées par des matières ignifuges, des mastics, des bouche-pores, de la cire, de l'huile, de la teinture, du vernis, de la peinture ou de l'émail .....	-		
	----	-Treillages pour clôtures; bois de selles et étriers; jantes de roues en chicorée ou en chêne; rais et formes de cordonniers simplement tournés; moules pour meules de foin :			
41	----	-Treillages pour clôtures .....	-		
49	----	-Autres .....	-		
4421.90.30	00	--Stores vénitiens	-	7 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TNZ : 6 % TAU : 6 % TPG : 3 %
4421.90.40		--Autres stores; Étiquettes; Enseignes, lettres et chiffres; Rouleaux pour stores		7 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TNZ : 6 % TAU : 6 % TPG : 3 %
	10	----Enseignes.....	-		
	20	----Lettres et chiffres.....	-		
	30	----Rouleaux pour stores .....	-		
	40	----Stores .....	-		
	50	----Étiquettes .....	-		
4421.90.50		--Cercueils et bières; Établis de menuisiers et tréteaux		9,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
	10	----Cercueils, bières et boîtes de cercueil .....	NMB		
	20	----Établis de menuisiers et tréteaux .....	-		
4421.90.90		--Autres		6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Bobines et canettes.....	NMB		
	20	----Échelles.....	-		
	30	----Cure-dents.....	-		
	40	----Brochettes, abaisse-langues, bâtonnets pour crème glacée, bâtonnets mélangeurs et autres menus objets similaires .....	-		
	50	----Persiennes, paravents ou auvents .....	-		
	60	----Piquets, palis, poteaux ou traverses de clôtures, sciés, autres que ceux des n <sup>os</sup> 44.03 ou 44.04 .....	-		
	70	----Épingles à linge.....	GRO		
		----Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance (toilettes) :			
	81	----En bois massif.....	NMB		
	89	----Autres, en bois reconstitué, par exemple.....	NMB		
		----Autres :			
	91	----Fûts, pour l'enroulement du papier.....	-		
	92	----Bouchons pour fûts de rouleaux de papier.....	-		
	93	----Planchettes à crayons.....	GRO		
	94	----Goujons.....	-		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	99	-----Autres.....			